



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives

2023 DJS 46 Convention pluriannuelle d'objectifs et subvention (500 000 euros) avec le Paris Basketball au titre de l'année 2023

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat mené depuis 5 ans avec le Paris Basketball et à l'issue de la précédente convention d'objectifs, il est proposé par la présente délibération la signature d'une nouvelle convention, pluriannuelle et couvrant les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle de 500 000 euros au titre de l'année 2023.

Le Paris Basketball a été créé au mois de juillet 2018 à la suite du rachat des droits sportifs du club de Hyères-Toulon Var Basket par une société créée à dessein avec des capitaux réunis par d'anciens dirigeants de clubs NBA. Il a évolué de 2018 à 2021 en pro B, seconde division du championnat de France, et a accédé à la division pro A élite à l'issue de la saison 2020-2021 en se classant à la 2^{ème} place du championnat. Le Paris Basketball affiche sa volonté, à terme, de rivaliser avec les meilleures équipes françaises et européennes.

Depuis la création du club, l'équipe première a joué l'ensemble de ses rencontres à domicile à la halle Georges Carpentier (13^{ème}), tandis que les entraînements de l'équipe professionnelle se déroulent au complexe « One Ball », situé à Noisy-le-Grand. De nombreux aménagements ont été réalisés à la halle Carpentier par la Ville de Paris afin d'accueillir les matchs de basket professionnel dans les meilleures conditions. À l'ouverture de l'Aréna 2, le Paris Basketball deviendra le club résident de cet équipement situé Porte de la Chapelle (18^{ème}), lui garantissant une utilisation régulière et pérenne après les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le club intègre également, en plus de son équipe professionnelle, une association dénommée le Paris Basketball Association, dont les membres fondateurs regroupent les clubs de la Domrémy Basket (13^{ème}), du Ménilmontant Paris Sports (20^{ème}) ou encore du Club Sportif du Ministère des Finances (CSMF - Section basket- 12^{ème}). Celle-ci compte aujourd'hui environ 1 800 licenciés répartis en plusieurs équipes et a pour objectif de développer la pratique et l'excellence du basketball à Paris et d'assurer le fonctionnement de son centre de formation homologué par la fédération française de basketball.

Sur le plan sportif, la saison 2021-2022 s'est terminée pour le Paris Basketball avec une quinzième place au classement, lui assurant le maintien en championnat pro A. L'équipe nationale masculine 3 et celle des moins de 18 ans se sont maintenues dans leur division nationale respective. Par ailleurs, le centre de formation géré par le Paris Basketball Association, devenu obligatoire avec l'accession en pro A, s'est, de fait, considérablement renforcé, notamment avec l'obtention de son agrément par le ministère chargé des sports.

Outre ses ambitions sportives, le Paris Basketball exerce un rôle social sur le territoire parisien en travaillant sur plusieurs axes. En premier lieu, par le biais de stages de basketball organisés pendant les vacances scolaires, il mène des actions autour du développement de la pratique de ce sport auprès des jeunes pour les inciter à la pratique physique et à l'adoption d'habitudes alimentaires saines. En 2021-2022, le club a organisé 66 ateliers de ce type en lien avec la Direction des Affaires Scolaires. En plus de la découverte de la pratique sportive, ces stages ont permis l'introduction auprès des jeunes de thèmes tels que la lutte contre les discriminations ou encore la sensibilisation aux questions environnementales. Par ailleurs, le club participe à la lutte contre la précarité étudiante en réalisant notamment deux distributions alimentaires durant la saison. En 2023, le club participera à des dispositifs sportifs parisiens (notamment les « Paris Sport Vacances ») et sera mobilisé sur les animations et activations de la Ville autour des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le club se mobilise d'autre part sur la prévention des violences sexistes et sexuelles en projetant une formation de ses membres sur la saison actuelle.

Le Paris Basketball entend également faire émerger un apport culturel complémentaire à sa vocation sportive à travers l'organisation des matchs de l'équipe professionnelle, au sein desquels la dimension de spectacle sera au cœur du projet, notamment *via* des animations culturelles, la promotion des jeunes talents, et la création d'une véritable « expérience » de match, avec une mise en avant du « breaking », discipline introduite aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en lien avec l'association parisienne « La Place ».

Dans le but de développer son ancrage sur le territoire parisien, le Paris Basketball participe aux dispositifs sportifs ou évènements organisés par la mairie du 13^{ème} arrondissement au travers de la présence de joueurs de l'équipe première ou d'encadrants du club mais aussi en intervenant dans des écoles des premier et second degrés. Ce type de dispositif va être mis en place également avec des établissements du 18^{ème} arrondissement à partir de 2023, en prélude à l'arrivée du club dans la nouvelle Aréna.

Enfin, le Paris Basketball s'est engagé activement dans différentes actions écoresponsables. Le club a en effet réduit son empreinte carbone en domiciliant tous les joueurs à proximité du centre d'entraînement afin de limiter leurs déplacements. Par le biais de sa communication interne, il favorise régulièrement l'utilisation des transports en commun et a conclu un partenariat avec une société de transport par véhicules à hydrogène. Le Paris Basketball a également signé la charte WWF des organisateurs d'évènements écoresponsables. Encore, il souhaite, au titre de sa convention d'objectifs, mettre en place des dispositifs permettant de lutter contre l'utilisation de plastique à usage unique.

Malgré son accession en Championnat de France de Pro A/Elite, le Paris Basketball reste en terme de budget l'un des clubs les moins dotés au sein de la plus haute division de basketball masculin. La changement d'enceinte pour les matchs à domicile, qui surviendra dans le courant de la prochaine saison, impliquera de nombreuses modifications dans le fonctionnement du club, dont l'équipe technique et les moyens logistiques devront s'étoffer, ce qui implique un besoin de financement accru durant au moins deux saisons. A ce titre il apparaît important d'accroître le soutien de la Ville de Paris au club pour l'accompagner dans le changement d'enceinte et son déménagement du 13^{ème} arrondissement au 18^{ème} arrondissement parisien.

Compte tenu de l'intérêt local des activités décrites et des objectifs que le Paris Basketball s'engage à poursuivre dans les années à venir, avec notamment son arrivée dans la nouvelle arena parisienne, je vous propose la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour trois années ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 000 euros à la SASP Paris Basketball au titre de l'année 2023.

Cette somme sera versée en une seule fois, lorsque les crédits correspondants seront disponibles. Le montant de cette subvention s'inscrit dans les limites fixées par le Code du sport, en particulier son article R.113-1.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DJS 46 Subvention de fonctionnement (500.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Basketball au titre de l'année 2023

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Paris Basketball ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1 : sont adoptés le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Paris Basketball, sis, 81, boulevard Massena 75013 Paris.

Article 3 : une subvention d'un montant de 500 000 euros est attribuée au Paris Basketball au titre de ses activités sportives pour l'année 2023.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.